

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

N°017

**OBJET :**

**ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ 34 RUE ALBERT  
TOMEY CADASTRÉ BN 412**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Monsieur Michel RAMEL a sollicité la Commune afin de lui céder son bien situé 34 rue Albert Tomey cadastré BN 412.

Il s'agit d'un immeuble édifié en 1840, comprenant trois niveaux pour une superficie habitable d'environ 78m<sup>2</sup>. Le bien se compose d'une salle à manger, d'une cuisine, de deux chambres, d'une cave et d'un garage.

En raison de son état de dégradation, l'immeuble a fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité. La Ville a réalisé les travaux nécessaires pour lever le péril, pour un montant de 23 950,98€

Le 14 avril 2025, le service des Domaines a estimé la valeur du bien à 17 000 €

La Ville est déjà propriétaire, au cœur de cet îlot, de biens immobiliers situés aux 36 et 38 rue Albert Tomey et aux 8,10,12 Rue Victor Hugo correspondant respectivement aux parcelles BN 407, 408,409, 410, 411.

L'acquisition du bien de Monsieur RAMEL permettrait ainsi d'envisager une cession d'ensemble à un investisseur, facilitant une opération de valorisation globale du secteur et suivant l'objectif de lutte contre l'habitat indigne.

Dans un souci de simplification et de régularisation comptable, il apparaît opportun de procéder à une compensation entre le prix d'acquisition et la créance détenue par la Ville. Ainsi, la Ville achèterait au prix correspondant au coût des travaux engagés par elle dans le cadre de la procédure de mise en sécurité, qu'elle a déjà réglé. Les frais de notaire demeurent à la charge de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 34 rue Albert Tomey cadastré BN 412 pour un prix fixé à hauteur 23 950,98€équivalent au coût des travaux engagés par elle dans le cadre de la procédure de mise en sécurité, qu'elle a déjà réglé;
- d'approuver le règlement des frais de notaire inhérent à l'acquisition ;
- d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tout acte et documents liés.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27512A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025